



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5098 du 19/12/2014
Ateliers d'information administrative aux chefs d'établissement scolaire et aux secrétaires de direction

Cette circulaire remplace la circulaire n°4683 du 10-01-2014

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles	<ul style="list-style-type: none">- A Madame la Ministre chargée de l'Enseignement ;- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;- A Mesdames et Messieurs les Echevin(e)s en charge de l'Instruction publique ;- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées libres subventionnées ;- Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées libres subventionnées ;- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;- Aux Administratrices et Administrateurs d'internats ;- Aux Directions des Centres Psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel<input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel	
<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	
<input checked="" type="checkbox"/> Niveaux : tous	
Type de circulaire	
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative	
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input type="checkbox"/> A partir du	
<input checked="" type="checkbox"/> Du 05/01/2015 au 30/04/2015	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 23/01/2015<input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mots-clés :	
Obligation scolaire - Responsabilité civile - Population scolaire - Immersion - Sanction des études - Equipes mobiles - Observatoire de la violence - Médiation scolaire - Numéros verts - Exclusions - Validité des décisions - Motivation des actes administratifs - Erasmus+ - eTwinning - Formulaires intelligents - Données personnelles - Handicap - Aménagements raisonnables - P.I.A. - Discrimination - Structure et organisation - Statut - Droits et devoirs - Congés - Absences - Disponibilités - Pension - Titres et fonctions - DPPR - PGAED Encadrement différencié - Fin de fonction	<p><u>Pour information</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Aux services de l'Inspection ;- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre /
Administration :

Directrice générale de l'Enseignement obligatoire

Personne de contact

Service ou Association : Direction d'Appui – Service des Affaires générales et intergouvernementales

Nom et prénom	Tél	Email
Goisse Philippe	02/690.83.37	philippe.goisse@cfwb.be

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame la Directrice du CPMS, Monsieur le Directeur du CPMS,
Madame l'Administratrice d'internat, Monsieur l'Administrateur d'internat,

Votre fonction procure de nombreuses satisfactions mais est fréquemment associée à des contraintes parfois complexes.

Dans l'optique de vous soutenir dans cette tâche aux compétences multiples, je vous invite à rencontrer vos interlocuteurs dans diverses matières administratives.

Ces experts vous éclaireront au sujet de matières auxquelles vous pouvez être confrontés dans l'exercice de votre fonction.

Cherchant à répondre à vos préoccupations, je vous adresse mes sentiments les meilleurs et vous invite à découvrir le détail des différents ateliers ci-après et le formulaire d'inscription à compléter à la fin de la présente circulaire.

La Directrice générale,

Lise-Anne Hanse

Inscriptions

Si vous souhaitez vous inscrire à l'un de ces ateliers d'information ou si vous souhaitez vous faire représenter, veuillez faire parvenir, par mail, le formulaire adapté ci-joint à Philippe Goisse (philippe.goisse@cfwb.be) en précisant l'atelier qui retient votre choix, **pour le 23/01/2015 au plus tard.**

Remarques



- Vous avez la possibilité de participer à, maximum, 2 ateliers sur l'ensemble du programme repris dans cette circulaire. Votre inscription sera confirmée, par mail, dans les jours qui suivent la réception de votre courriel. En cas d'empêchement, merci de nous prévenir au plus vite afin de pouvoir redistribuer les places disponibles aux personnes inscrites sur liste d'attente.
- Une semaine avant la date de l'atelier auquel vous vous êtes inscrit, vous recevrez, par mail, le programme de cette journée ainsi qu'un plan d'accès pour vous rendre à la rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles où se déroulent les ateliers.
- Vos frais de déplacement ne sont pas pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Une pause d'un quart d'heure est prévue vers 10h45. Un lunch dinatoire vous sera offert à la pause de midi (sauf pour les ateliers se terminant à 10h45).

Thèmes	Page
Atelier « Tout public »	
Contrôle de l'obligation scolaire et Exclusions définitives	5
Gestion et prévention des violences en milieu scolaire	6
La responsabilité civile des enseignants et des parents d'élèves	7
Aspects juridiques visant à assurer la validité des décisions prises au sein des établissements scolaires	8
Formations, échanges réels et virtuels pour inscrire son école à l'heure européenne (Erasmus+ et e-Twinning)	9
Assurer la sécurité des données personnelles dans l'école : une obligation légale souvent méconnue des chefs d'établissement	10
Comment inclure un enfant avec un handicap dans mon école sans le discriminer ? Quels aménagements raisonnables pour les élèves à besoin spécifique ?	11
Discrimination à l'école : nous sommes tous concernés	12
Atelier « Fondamental »	
Partage d'expériences sur l'immersion et échanges de bonnes pratiques	13
Atelier « Secondaire »	
Gestion pratique de la sanction des études et la gestion des formulaires intelligents dans les établissements de l'enseignement secondaire ordinaire	14
Gestion pratique des structures et de l'organisation des établissements de l'enseignement secondaire + Les moyens d'encadrement octroyés aux écoles secondaires (NTPP et périodes-professeur octroyées en application d'une réglementation particulière) : calcul et règles d'utilisation	15
16 minutes par thème - 8 thèmes : rencontre dynamique avec l'Administration	16
P.I.A. : Plan Individuel d'Apprentissage	17
L'encadrement différencié : leviers et freins dans la rédaction des PGAED	18
Atelier « Spécifique » : Etablissements organisés par la FWB	
Le statut administratif, les opérations statutaires (dont les nominations, changements d'affectation et promotions), les droits et devoirs des membres du personnel enseignant	19
La réforme des titres et fonctions	20
Les congés, absences et disponibilités (dont les DPPR) des membres du personnel / Les pensions de retraite	21
Atelier « Spécifique » : Etablissements subventionnés par la FWB	
Le régime des fins de fonction dans l'enseignement subventionné (licenciement, régime disciplinaire, fins d'office de fonction/de contrat)	22
La réforme des titres et fonctions dans l'enseignement subventionné : présentation des éléments de principe du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française	23
Formulaire d'inscription individuelle	24

Mardi 10 février 2015 ou Jeudi 02 avril 2015

« CONTROLE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE » ET « EXCLUSIONS DEFINITIVES »

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire ou délégués.

Horaire 9h – 12h45

Description

CONTROLE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE

Cet atelier permettra aux chefs d'établissement de mieux comprendre les deux missions du Service du Contrôle de l'obligation scolaire : le contrôle de l'inscription scolaire et le contrôle de la fréquentation scolaire. Il donnera également l'opportunité aux participants de voir ou de revoir la législation en vigueur en matière de fréquentation scolaire ainsi que de découvrir le traitement réservé aux signalements d'absentéisme une fois ceux-ci envoyés à l'Administration.

Animatrice Amandine HUNTZINGER

EXCLUSIONS DEFINITIVES

La procédure relative aux exclusions définitives est définie dans le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (article 81 pour les établissements organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et article 89 pour les établissements subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Nous remarquons que trop souvent cette procédure, qui doit être exceptionnelle vu sa gravité, est viciée. L'exposé aura pour but de faire un état des lieux (statistiques) et présentera les motivations d'exclusions.

Les étapes d'une exclusion définitive seront également présentées. « L'après » exclusion sera abordé par le rôle des commissions zonales d'aide à l'inscription et de l'Administration.

Animatrice Laura BIETHERES

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle) 

A 02 > Atelier du 10 / 02 / 2015

A 23 > Atelier du 02 / 04 / 2015

Mardi 24 mars 2015 ou Mardi 21 avril 2015

« GESTION ET PREVENTION DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE »

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire ou délégués.

Horaire 9h – 15h30

Description

La première partie de l'atelier sera consacrée à la **présentation des dispositifs de la DGEO** en lien avec la prévention et la gestion des violences en milieu scolaire :

- les Equipes mobiles ;
- la médiation scolaire ;
- les numéros verts Assistance Ecole et Ecole et Parents ;
- le Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire ;
- le Guide pratique « Parents-Ecole » ;
- les dispositifs d'aide aux victimes d'acte de violence.

La seconde partie présentera des **dispositifs de sensibilisation** à la prévention de la violence pouvant être mis en place au sein de l'établissement scolaire. Les thématiques abordées seront le harcèlement moral entre élèves et l'éducation citoyenne aux réseaux sociaux.

Animateurs

Patrick LETANGRE et Vincent PIETERS (Equipes mobiles)
Julie FRANCOIS (Numéros verts)
Thérèse LUCAS (Médiation scolaire)
Isabelle PISTONE (Observatoire de la violence et du décrochage en milieu scolaire)

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle) 

A 19 > Atelier du 24 / 03 / 2015

A 26 > Atelier du 21 / 04 / 2015

Jeudi 12 février 2015 ou Jeudi 26 février 2015

« LA RESPONSABILITE CIVILE DES ENSEIGNANTS ET DES PARENTS D'ELEVES »

(MISE A JOUR 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire.

Horaire 9h – 12h45

Description

L'atelier a pour objectif d'éclairer les chefs d'établissements quant aux règles applicables en matière de responsabilité civile.

Après une introduction portant sur les grands principes applicables en matière de responsabilité civile (articles 1382 et suivants du CC), la formation se focalisera plus particulièrement sur l'étendue et les limites de la responsabilité des parents d'élèves par rapport à celle des enseignants. Au travers de cas pratiques, les notions de défaut de surveillance, de défaut d'éducation ainsi que de concours de responsabilités seront placées au centre du débat. Les exonérations légales dont bénéficient les enseignants seront ensuite développées.

La formation se terminera par une séance de questions-réponses grâce à laquelle les chefs d'établissement pourront faire état de leur expérience personnelle.

Les participants sont invités à **envoyer leurs questions au plus tard 15 jours avant la date de l'atelier**, par mail : cej_juridique@cfwb.be

Animateurs Marc ROTHSCHILD (Directeur général adjoint – CEJ, Centre d'Expertise Juridique)
Nicolas LITVINE
Benjamin BOXUS
Jonathan LORMANS

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle) 

A 04 > Atelier du 12 / 02 / 2015

A 07 > Atelier du 26 / 02 / 2015

Mardi 21 avril 2015 ou Mardi 28 avril 2015

« ASPECTS JURIDIQUES VISANT A ASSURER LA VALIDITE DES DECISIONS PRISES AU SEIN DES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire.

Horaire 9h – 12h45

Description

L'atelier a pour objectif d'éclairer les chefs d'établissements quant aux règles applicables en matière de motivation formelle des actes administratifs.

Introduction

- a. L'auteur de l'acte ;
- b. Notion d'actes administratifs dans le contexte des établissements scolaires ;
- c. Grands principes applicables en matière de motivation formelle, y compris la constitution d'un dossier administratif ;
- d. Notification des actes administratifs.

Cas pratiques et jurisprudence : comparaison des titres et mérite, évaluations, sanctions disciplinaires, décision du conseil de classe, etc.

Séance de questions-réponses

Les participants sont invités à **envoyer leurs questions au plus tard 15 jours avant la date de l'atelier**, par mail : cej_juridique@cfwb.be

Animateurs Marc ROTHSCHILD (Directeur général adjoint – CEJ, Centre d'Expertise Juridique)
Nicolas LITVINE
Benjamin BOXUS
Jonathan LORMANS

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle) 

A 25 > Atelier du 21 / 04 / 2015

A 29 > Atelier du 28 / 04 / 2015

Mardi 10 février 2015

« FORMATIONS, ECHANGES REELS ET VIRTUELS POUR INSCRIRE SON ECOLE A L'HEURE EUROPEENNE (ERASMUS+ ET E-TWINNING) »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire ou délégués, coordonnateurs et inspecteurs pédagogiques.

Horaire 9h – 10h45

Description

Erasmus+

1. Présentation des différentes possibilités offertes aux écoles (de la maternelle à la fin du secondaire) dans le nouveau programme Erasmus+ : l'action clé 1 (bourses de formation pour le personnel) et l'action clé 2 (partenariats stratégiques).
2. Les nouveautés : l'internationalisation comme projet d'établissement ; possibilité de collaborer avec d'autres secteurs de l'éducation et de la formation et aussi avec les entreprises ou des asbl. ; possibilité de déposer un projet en consortium ; les priorités européennes (lutte contre le décrochage scolaire, l'acquisition des compétences de base, l'employabilité, la connaissance des langues, etc.).
3. Exemples de projets réussis, bonnes pratiques.
4. Conseils pour un projet de mobilité européenne réussi ; critères de sélection.

L'action eTwinning

1. Présentation du portail européen www.etwinning.net : la plus importante Communauté virtuelle d'Europe dans l'enseignement fondamental et secondaire et de certains projets.
2. Introduction aux outils eTwinning permettent de faire des échanges virtuels entre classes en Europe, de manière souple et rapide (recherche de partenaires, gestion virtuelle des projets dans un espace sécurisé).
3. Découverte d' **eTwinning Belgica** permettant les échanges entre écoles d'un même pays, et donc entre les 3 Communautés de Belgique.

Animatrices

Suzy VERCAMMEN (Chargée de mission Erasmus+/Label européen des langues à l'AEF-Europe)
Cécile GOUZEE (Coordinatrice d'eTwinning à la Direction des relations internationales)

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 01 > Atelier du 10 / 02 / 2015

Mardi 10 mars 2015 ou Jeudi 23 avril 2015

« ASSURER LA SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES DANS L'ECOLE : UNE OBLIGATION LEGALE SOUVENT MECONNUE DES CHEFS D'ETABLISSEMENT »

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire qui n'ont pas encore obtenu l'agrément de la Commission de la Protection de la Vie privée pour le traitement des données à caractère personnel.

Horaire 9h30 – 12h45

Description

Dans tous les établissements scolaires sont stockées des données à caractère personnel concernant les élèves ou le personnel enseignant. Il est de la responsabilité du chef d'établissement de tout mettre en œuvre pour éviter que ces données soient utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été collectées.

L'atelier aura pour objet la présentation des recommandations de la Commission de Protection de la Vie privée (CPVP), leurs applications à l'échelle d'une école et les formalités à accomplir pour obtenir l'agrément de la CPVP dans le cadre du traitement des données à caractère personnel.

Cet atelier peut être prolongé en école pour la mise en œuvre et la finalisation des formalités à accomplir avec l'aide d'un chargé de mission spécialisé en la matière et suivant la législation actuelle.

Cette prolongation ne concerne, pour l'instant, que les établissements des niveaux fondamental et secondaire.

Animateurs Equipe des chargés de mission SIEL

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle) 

A 13 > Atelier du 10 / 03 / 2015

A 27 > Atelier du 23 / 04 / 2015

Jeudi 19 mars 2015

« COMMENT INCLURE UN ENFANT AVEC UN HANDICAP DANS MON ECOLE SANS LE DISCRIMINER ? QUELS AMENAGEMENTS RAISONNABLES POUR LES ELEVES A BESOIN SPECIFIQUE ? »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

Horaire 9h – 12h45

Description

Dans un contexte général qui vise à rendre notre société plus inclusive, l'accueil de l'enfant en situation de handicap à l'école pose de nombreuses questions : Quels droits pour cet enfant ? Comment l'accueillir ? Comment prendre en compte ses besoins spécifiques ? Avec quels aménagements ? Quelles sont les limites ?

Cet atelier vise à tracer les contours de la notion d'aménagement raisonnable, qui est prévue par le décret anti-discrimination de la Communauté française du 12/12/2008, en définissant ce qu'est la notion de handicap au sens du décret, en donnant des exemples et des cas issus de la pratique du Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Les notions d'inclusion et d'intégration seront également abordées.

Animatrices Florence PONDEVILLE
Amélie MEURICE

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 17 > Atelier du 19 / 03 / 2015

Mardi 05 mai 2015

« DISCRIMINATION A L'ECOLE : NOUS SOMMES TOUS CONCERNES »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé.

Horaire 9h – 12h45

Description

Cet atelier vise à aider les chefs d'établissements à appréhender, au travers de nombreux exemples issus de la pratique du Centre interfédéral pour l'égalité des chances, les différentes formes de discrimination que l'on peut rencontrer dans les écoles et à les accompagner dans une démarche réflexive de prévention de tels phénomènes.

Le terme de discrimination est utilisé dans de nombreux cas ; l'objectif sera de préciser le cadre légal afin de permettre aux participants de savoir ce qu'est une discrimination au sens de la loi.

Animatrices Florence PONDEVILLE
Danuta KUZYN

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 33 > Atelier du 05 / 05 / 2015

Mardi 10 mars 2015

« PARTAGE D'EXPERIENCES SUR L'IMMERSION ET ECHANGES DE BONNES PRATIQUES »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Chefs d'établissement (ou délégués) de l'enseignement fondamental (**pour les écoles organisant déjà l'enseignement en immersion**)

Horaire 9h – 12h45

Description

1. Repréciser la démarche CLIL/EMILE dans le cadre institutionnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
2. Comment (se) définir les finalités linguistiques du projet « immersion ».
3. Concepts théoriques cadrant l'enseignement immersif et logique sous-tendue par leur mise en œuvre.
4. Mythes et milites de l'immersion linguistique.
5. Partage d'expériences sur l'immersion.
6. Echanges de bonnes pratiques.

Une séance de questions / réponses est prévue. Afin de faciliter l'organisation de celle-ci, les participants sont invités à **envoyer leurs questions, quinze jours avant l'atelier, à l'adresse mail suivante : philippe.goisse@cfwb.be**

Animateurs Alain BRAUN (Docteur, Université de Mons)
Wim DE GRIEVE (Inspecteur)

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 12 > Atelier du 10 / 03 / 2015

Mardi 03 mars 2015 ou Jeudi 19 mars 2015

« GESTION PRATIQUE DE LA SANCTION DES ETUDES ET LA GESTION DES FORMULAIRES INTELLIGENTS DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE »

(MISE A JOUR 2015)

Public cible

Secrétaires de direction, éducateurs / éducatrices (et le personnel administratif) de l'enseignement secondaire ordinaire en charge de ces compétences.

Horaire 9h – 15h30

Description

Cette formation a pour but de vous familiariser avec les matières relevant de la Sanction des études au sens large.

La formation se concentre également sur les différentes dérogations pouvant être adressées au service de la Sanction des études :

- Inscription tardive ;
- Changement d'orientation d'études ou de grille-horaire ;
- Récupération de la qualité d'élève régulier ;
- Changement d'établissement au 1er degré de l'enseignement secondaire ;
- Redoublement au 1er degré de l'enseignement secondaire.

En complément, une partie du temps sera consacrée aux formulaires intelligents proposés depuis deux années scolaires. La réforme du 1^{er} degré sera également abordée lors de cet atelier.

Animateurs Cindy RENARD
Caroline VINCENT
David BRANCALEONI
Delphine BAILLET

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle) 

A 09 > Atelier du 03 / 03 / 2015

A 18 > Atelier du 19 / 03 / 2015

Jeudi 26 mars 2015 ou Jeudi 07 mai 2015

« GESTION PRATIQUE DES STRUCTURES ET DE L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE + LES MOYENS D'ENCADREMENT OCTROYES AUX ECOLES SECONDAIRES (NTPP ET PERIODES-PROFESSEUR OCTROYEES EN APPLICATION D'UNE REGLEMENTATION PARTICULIERE) : CALCUL ET REGLES D'UTILISATION »

(MISE A JOUR 2015)

Public cible

Les Chefs d'établissements et secrétaires de direction de l'enseignement secondaire ordinaire.

Horaire 9h – 12h45

Description

Cette formation est axée sur la gestion des structures des établissements d'enseignement secondaire ainsi que sur l'utilisation des moyens d'encadrement (NTPP/RLMO).

Au travers de cas concrets, il s'agira d'expliciter la réglementation en matière de gestion de l'organisation des degrés, années et options de base (création, maintien, dérogation, suspension, fermeture).

Au départ de la présentation de la nouvelle dépêche d'encadrement éditée à partir de l'application GOSS, l'accent sera mis sur les grands principes de calcul des moyens d'encadrement NTPP et d'origines diverses et les règles d'utilisation de ceux-ci.

Animateurs Frédérique LITT
Miguel MAGERAT
François FARVACQUE
Eleonore MATHIEU
Géry DE CAFMEYER

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 22 > Atelier du 26 / 03 / 2015

A 35 > Atelier du 07 / 05 / 2015

Mardi 24 mars 2015

« 16 MINUTES PAR THEME - 8 THEMES : RENCONTRE DYNAMIQUE AVEC L'ADMINISTRATION »

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire (ou délégués) de l'enseignement secondaire (ordinaire et spécialisé).

Les directeurs / directrices des Centres PMS.

Horaire 9h – 12h45

Description

Cet atelier permettra de rencontrer les responsables des différents services du Service général de l'enseignement secondaire et des CPMS, de leur poser des questions relatives à leurs compétences dans un échange dynamique et très pragmatique, élaborer une solution concrète pour la problématique proposée.

Dans un souci d'efficacité, les **questions seront adressées une semaine à l'avance au Service général par les participants à l'adresse mail : maite.deltour@cfwb.be**

Les Services concernés sont :

- Service des équivalences
- Service de la Sanction des études
- DREMT
- Service de l'organisation des établissements

Animateurs

Isabelle D'HAERYERE
Caroline VINCENT
David BRANCALEONI
Delphine BAILLET
Vincent WINKIN
Eléonore MATHIEU
Florence MARCELLI
Mélanie DE CLERFAYT

Choix des animateurs en fonction des thèmes qui seront abordés suite aux desideratas des demandeurs.

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle) 

A 20 > Atelier du 24 / 03 / 2015

Jeudi 30 avril 2015

« P.I.A. : PLAN INDIVIDUEL D'APPRENTISSAGE »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire (ou délégués) de l'enseignement secondaire ordinaire organisant un premier degré différencié.

Horaire 9h – 15h30

Description

1. Le PIA c'est – ce n'est pas.
2. Différencier le document PIA de la démarche PIA.
3. Pilotage pédagogique :
 - Le cadre légal ;
 - Les apports ;
 - Les freins ;
 - Les limites.
4. Présentation d'outils.
5. Échanges.

Animateurs Geneviève VANDECASTEELE, Inspectrice
Maurice MERKELBACH, Inspecteur

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 32 > Atelier du 30 / 04 / 2015

Jeudi 07 mai 2015

« L'ENCADREMENT DIFFERENCIE : LEVIERS ET FREINS DANS LA REDACTION DES PGAED »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement scolaire de l'enseignement secondaire en encadrement différencié et / ou toute personne de l'enseignement secondaire impliquée dans la rédaction du « Projet général d'action d'encadrement différencié (PGAED) ».

Horaire 9h – 12h45

Description

L'objectif de cet atelier est de réfléchir ensemble aux pratiques liées à l'encadrement différencié.

Suite à la présentation des conclusions d'une recherche (*) visant à identifier les objectifs et les actions qui sont planifiées dans les PGAED dans le cadre de l'utilisation des moyens supplémentaires qui leurs sont attribués, nous souhaiterions initier une réflexion sur les leviers et les freins rencontrés par les équipes pédagogiques lors de la rédaction de leur PGAED (forme et contenu) et la mise en œuvre des actions au sein des établissements.

(*) *Il s'agit d'une étude réalisée par l'Université de Namur (DET – Evelyne Charlier) à la demande du Service Général du pilotage du système éducatif. Celle-ci s'intitule « Revue de la littérature sur les politiques d'éducation prioritaires et analyses de contenu des PGAED ».*

Animateurs Elsa ALBARELLO
(à déterminer)

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 34 > Atelier du 07 / 05 / 2015

Jeudi 02 avril 2015 ou Mardi 28 avril 2015

« LE STATUT ADMINISTRATIF, LES OPERATIONS STATUTAIRES (DONT LES NOMINATIONS, CHANGEMENTS D’AFFECTATION ET PROMOTIONS), LES DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement nouvellement ou récemment entrés en fonction dans l'enseignement **organisé** par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Horaire 9h – 12h45

Description

Formation à la réglementation en matière de droits et devoirs des membres du personnel enseignant de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, de dispositions statutaires de priorisation lors des attributions à la rentrée scolaire, d'opérations statutaires (nominations, compléments de prestation, compléments de charge, extensions de charge, extensions de nomination, changements d'affectation et promotions).

Les participants sont invités à présenter des questions ou des analyses de cas rencontrés dans leurs établissements.

Animateurs Jacqueline ANCIAUX
Nicolas LIJNEN
Caroline MARECHAL
Guy PATRIS

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle) 

A 24 > Atelier du 02 / 04 / 2015

A 30 > Atelier du 28 / 04 / 2015

Jeudi 26 février 2015 ou Jeudi 05 mars 2015 ou Jeudi 26 mars 2015

« LA REFORME DES TITRES ET FONCTIONS »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement de l'enseignement **organisé** par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Horaire 9h – 12h45

Description

La réforme des titres et fonctions : gestion des établissements par les chefs d'établissement de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Formation réseau : présentation des dispositions de la réforme des titres et fonctions modifiant les libellés des fonctions des enseignants et les titres de capacité des personnels enseignants dans le statut des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Présentation de l'impact de ces modifications dans la gestion d'un établissement scolaire de l'enseignement organisé par la fédération Wallonie-Bruxelles et de l'impact sur la gestion de la carrière des membres des personnels.

Animateurs Jacqueline ANCIAUX
Caroline MARECHAL
Christian NOIRET
Guy PATRIS

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 06 > Atelier du 26 / 02 / 2015

A 10 > Atelier du 05 / 03 / 2015

A 21 > Atelier du 26 / 03 / 2015

Jeudi 12 février 2015 ou Jeudi 12 mars 2015 ou Jeudi 23 avril 2015

« LES CONGES, ABSENCES ET DISPONIBILITES (DONT LES DPPR) DES MEMBRES DU PERSONNEL / LES PENSIONS DE RETRAITE »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement de l'enseignement **organisé** par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Horaire 9h – 12h45

Description

- 1) Présentation générale des vade-mecum relatifs aux congés, absences et disponibilités des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Rappel des procédures à suivre, des délais à respecter et de documents à fournir.
- 2) Présentation des dernières modifications et des nouveautés en matière de congés (interruption de la carrière professionnelle, congé pour prestations réduites à des fins thérapeutiques, disponibilité maladie, etc.).
- 3) Présentation générale de la réglementation en matière de disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR).
- 4) Présentation des différents types de pension et des procédures en matière de pension de retraite.

Animatrices Florie KUMPS
Delphine POUPÉ
Emmanuelle WINDELS

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 03 > Atelier du 12 / 02 / 2015

A 14 > Atelier du 12 / 03 / 2015

A 28 > Atelier du 23 / 04 / 2015

Mardi 24 février 2015 ou Jeudi 12 mars 2015

« LE REGIME DES FINS DE FONCTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE (LICENCIEMENT, REGIME DISCIPLINAIRE, FINS D'OFFICE DE FONCTION/DE CONTRAT »

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement de l'enseignement **subventionné** par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Horaire 9h – 10h45

Description

Présentation générale du régime statutaire des fins de fonction dans l'enseignement libre et officiel subventionné (décrets du 01^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné et du 06 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné).

Seront abordés successivement sur le plan statutaire, tant pour les membres du personnel temporaires, temporaires prioritaires que définitif :

- les mesures de licenciement (membres du personnel temporaire) ;
- le régime disciplinaire (membres du personnel définitif) ;
- les mesures d'écartement sur le champ et de suspension préventive (membres du personnel temporaire ou définitif) ;
- les procédures de recours (membres du personnel temporaire ou définitif) ;
- les situations de fin de fonction/de contrat d'office (membres du personnel temporaire ou définitif).

Animateur Jan MICHIELS (Directeur, AGPE – DGPES – SGSCC – Direction des Statuts et du Contentieux)

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 05 > Atelier du 24 / 02 / 2015

A 15 > Atelier du 12 / 03 / 2015

Mardi 03 mars 2015 ou Mardi 17 mars 2015

**« LA REFORME DES TITRES ET FONCTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT SUBVENTIONNE :
PRESENTATION DES ELEMENTS DE PRINCIPE DU DECRET DU 11 AVRIL 2014 REGLEMENTANT
LES TITRES ET FONCTIONS DANS L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE ORGANISE
ET SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE »**

(NOUVEAUTE 2015)

Public cible

Les chefs d'établissement de l'enseignement **subventionné** par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Horaire 9h – 10h45

Description

Présentation succincte de l'économie générale du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française :

- Principes de mise en œuvre de la réforme (exécution de l'article 12bis de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement - Titre I du décret du 11 avril 2014) ;
- Implication statutaires dans l'enseignement subventionné (modifications des décrets du 01^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné et du 06 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné (Titre II du décret du 11 avril 2014) ;
- Mesures transitoires dans l'enseignement subventionné.

Animateur Jan MICHIELS (Directeur, AGPE – DGPES – SGSCC – Direction des Statuts et du Contentieux)

CODE Atelier (à reporter sur le formulaire d'inscription individuelle)



A 08 > Atelier du 03 / 03 / 2015

A 16 > Atelier du 17 / 03 / 2015

FORMULAIRE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

ATELIERS D'INFORMATION ADMINISTRATIVE - 2015

MERCI DE BIEN VOULOIR COMPLETER TOUTES LES INFORMATIONS DEMANDEES DANS CE DOCUMENT

A renvoyer par mail à philippe.goisse@cfwb.be pour le 23/01/2015 au plus tard.

NOM et Prénom : ...

Fonction : ...

E-mail : ...	Tél. : ...
--------------	------------

Nom et adresse complète de l'établissement scolaire :	N° FASE de l'établissement scolaire : ...
---	--

Réseau : (Cochez la case ad hoc ou biffez les mentions inutiles)

- Wallonie-Bruxelles Enseignement
 Officiel subventionné

- Libre subventionné
 Autre : ...
(à préciser : Adm. communale, provinciale, etc.)

Je souhaite participer au **lunch** à midi :
Le lunch n'est pas organisé pour les ateliers se terminant à 10h45

OUI / NON (Biffez la mention inutile)

Je souhaite une **attestation de participation** :
Si « oui », l'attestation sera transmise le jour de l'atelier

OUI / NON (Biffez la mention inutile)

 VERIFIEZ QUE VOUS FAITES BIEN PARTIE DU PUBLIC CIBLE DECRIT DANS CHAQUE FICHE - ATELIER 

MES CHOIX PRIORITAIRES

 Information indispensable

	CODE	DATE	THEME
1.	A ...		
2.	A ...		

MES AUTRES CHOIX POSSIBLES

Faute de places disponibles parmi un (ou les 2) thème(s) prioritaire(s) repris ci-dessus, je souhaite m'inscrire pour le(s) thème(s) suivant(s) :

 Information indispensable

	CODE	DATE	THEME
3.	A ...		
4.	A ...		